

PRÉAVIS N° 112/2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Politique communale des seniors

Déléguée municipale : Mme Stéphanie Schmutz

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 12 juin 2018 à 19h30
Lieu	Ferme du Manoir, salle de conférences N°1

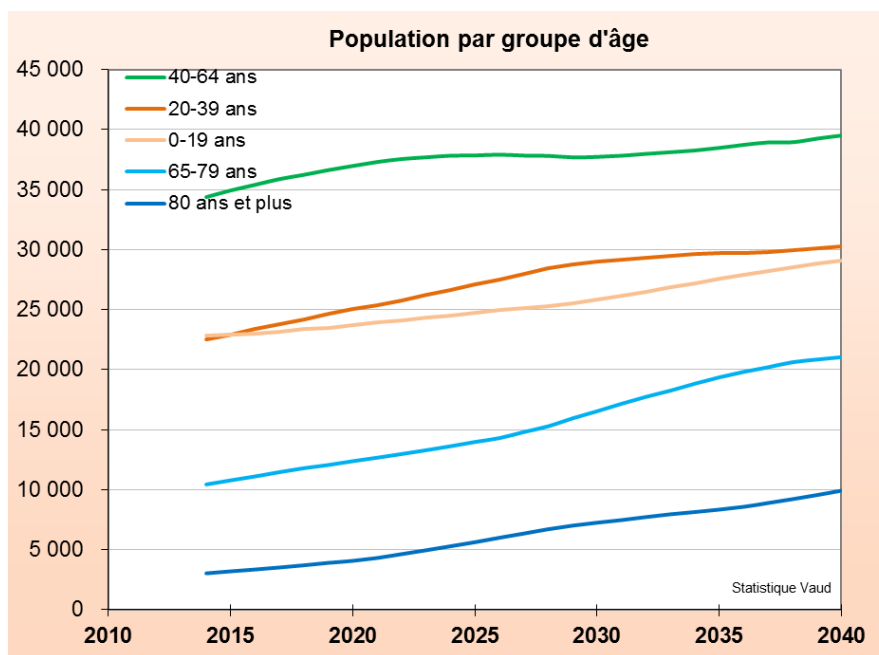
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Les villes et les communes sont appelées à jouer un rôle de premier plan pour trouver des solutions aux défis posés par les importants changements démographiques structurels qui se préparent. Les villes sont en effet les principaux lieux de résidence de la population âgée et sont à ce titre, principalement concernée et responsable de leur qualité de vie. Pour assumer leur mission, elles doivent se préparer à ces changements. Comment ? Quelles sont les possibilités pour renforcer la qualité de vie et l'intégration sociale des seniors ? Quelle forme d'habitat promouvoir ? Par quelles mesures répondre aux risques d'isolement ? C'est à ces questions, entre autres, qu'entend répondre l'élaboration, la définition et la mise en place d'une politique communale des seniors. Il s'agit sans attendre de préparer l'avenir, en tenant compte avant tout des caractéristiques propres à cette catégorie de la population, qui quitte progressivement les activités professionnelles, et rencontre de nouvelles problématiques de santé et de mobilité, notamment.

Jusqu'à ce jour, et à l'instar de la plupart des villes similaires, les aînés n'étaient pas considérés comme une catégorie de la population nécessitant une attention adaptée et particulière. Il s'agit aujourd'hui de proposer des prestations élaborées avec et pour les seniors, en prévision et en conséquence de la place importante qu'ils sont amenés à prendre dans notre société. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer l'évolution démographique pour ces 20 prochaines années.

La ville de Nyon compte aujourd'hui 3'000 personnes de 65 ans et plus. Sont dénombrées parmi elles, environ 800 personnes de 80 ans et plus. D'ici 2040, il est attendu une très forte progression du nombre de personnes âgées de 65 ans à 79 ans (+ 66%) et de la population des 80 ans et plus (+ 177%) (voir graphique ci-dessous). Cette perspective démographique spectaculaire est due principalement à deux phénomènes : d'une part les « baby-boomers » des années 60 à 70 entreront à la retraite et, d'autre part, l'espérance de vie augmente constamment.



Pronostic de l'évolution de la population du district de Nyon 2015 -2040 (statVD)

La mise en place d'une politique des aînés, c'est poser les conditions cadres pour rendre la ville « seniors compatible ». C'est agir sur la santé et l'autonomie de ce public et, également, promouvoir le respect et la cohabitation entre les générations. De plus, la plupart des seniors nyonnais sont des habitants ancrés dans leur ville, qui déménagent très peu, et sont donc très présents dans la vie locale, notamment en termes de fréquentation des commerces et espaces publics.

Ne rien faire, ce serait prendre le risque de laisser une catégorie de la population, de plus en plus importante, en quelque sorte livrée à elle-même et mise en marge de la société. Ce serait considérer ce public comme ne faisant pas partie à part entière de notre société.

Certes, il existe aujourd'hui des prestations en faveur des seniors à Nyon. Elles sont notamment délivrées par Pro Senectute et ciblent principalement des activités de loisirs ou de rencontres. Elles n'intègrent que très peu le dénominateur commun indispensable que sont le rattachement au communautaire ou au participatif et manquent de coordination ainsi que d'une vue d'ensemble.

Ce projet s'inscrit dans la complémentarité d'autres politiques de la Ville et vient les renforcer. Il est possible de citer notamment les politiques du logement, de la santé, de l'intégration, et celle des quartiers par lesquelles le Service enfance, logement et cohésion sociale (SELOC) vise à promouvoir la qualité de vie des habitants en général, et donc aussi celle des seniors qu'ils soient jeunes ou plus âgés.

Le Canton de Vaud, dans son rapport « Vieillesse et santé » décrit les seniors comme étant une population hétérogène en ce qui concerne son état de santé : au même âge chronologique correspondent des situations diverses en termes de nombre de maladies chroniques et d'atteinte cognitive, avec leurs répercussions sur l'autonomie de ces personnes. Proposer des mesures adaptées impose de prendre en compte cette hétérogénéité. Le Canton distingue trois groupes de personnes âgées :

1. les personnes autonomes : surtout des jeunes retraités, entre 65 et 75 ans ;
2. les personnes vulnérables : en majorité personnes âgées de 70 à 85 ans, mais de plus en plus de personnes âgées de plus de 90 ans entrent encore dans cette catégorie ;
3. les personnes dépendantes : surtout de personnes âgées de 85 ans ou plus, avec une majorité de femmes. La plupart de ces personnes vivent à domicile, et bénéficient pour la moitié de prestations de soins à domicile. D'autres vivent parfois en établissement médico-social.

Au même titre que pour d'autres politiques, comme celle de l'enfance par exemple, les Villes sont toujours plus nombreuses à mettre l'accent sur cette thématique, notamment par le biais d'une politique en faveur des seniors qui vise à répondre à la question suivante :

Quelles prestations, infrastructures et habitat la Ville de Nyon doit-elle développer pour et avec les seniors de demain, dans le but de promouvoir l'autonomie, la solidarité, la participation et le « bien vivre ensemble », et de renforcer le maintien à domicile des seniors ?

2. Description du projet

2.1 Méthodologie de l'étude

En vue d'apporter des éléments de réponse aux défis posés par le vieillissement, le SELOC a mandaté la société Social Design afin de poser un « diagnostic social » et des recommandations pour une politique communale des seniors.

La méthodologie choisie par Social Design se décline en 5 points détaillés ci-après :

a. Recensement des prestations socio-sanitaires

Dans un premier temps, une vue d'ensemble des prestations socio-sanitaires, actuellement disponibles pour les seniors à Nyon, a été élaborée. Les prestations ainsi recueillies ont été analysées en termes d'accessibilité (coûts des prestations, lieu).

b. Sondage Seniors Nyonnais

Dans un deuxième temps, un sondage auprès des seniors nyonnais a été effectué au moyen d'un questionnaire écrit. Le questionnaire a été envoyé à tous les habitants nyonnais âgés de 65 ans ou plus. Ainsi, 3'212 personnes ont reçu un questionnaire papier et une lettre explicative. Il était possible, soit de répondre au questionnaire papier, soit de remplir une enquête en ligne. L'anonymat des réponses a été garanti.

Les seniors désirant participer à des focus groupes organisés à la suite du sondage ont pu signaler leur intérêt en indiquant leurs coordonnées de contact.

Le taux de retour a été de 25%, soit 801 personnes, permettant de constituer un échantillon suffisamment important pour produire des analyses statistiques valables. Ce taux de retour constitue un résultat réjouissant compte tenu du fait que le questionnaire demandait un investissement d'environ 30 minutes et pouvait être compliqué selon l'état de santé de certaines personnes (malvoyance, concentration).

L'échantillon était représentatif de la population des habitants nyonnais de 65 ans et plus, du point de vue du sexe, de l'âge et de la distribution dans les secteurs de la ville. Par contre, les seniors de nationalité suisses étaient surreprésentés par rapport à la population globale des personnes de 65 ans ou plus. L'un des motifs évoqués est que le questionnaire a été mis à disposition uniquement en français.

c. Entretiens qualitatifs

L'étape finale de la récolte des données a consisté en une série d'interviews avec différents groupes d'acteurs. Les résultats intermédiaires du sondage ont été expliqués puis soumis à l'interprétation des focus groups.

- *Focus groups seniors* : les deux focus groups seniors ont été constitués à partir des adresses de participants au sondage qui se sont portés volontaires. Ils ont eu lieu en octobre 2016 et ont duré chacun une heure et demie. Il y a eu douze participants lors du premier focus groupe et neuf lors du second.
- *Focus group professionnels* : des professionnels en contact régulier avec les seniors à Nyon et travaillant pour les plus importants prestataires dans le domaine de la personne âgée ont été invités à participer au troisième focus group. Il s'agissait essentiellement des mêmes questions que celles travaillées avec les seniors. De plus, une question concernant la prise en charge globale des seniors a été posée à ce groupe afin de recevoir une meilleure appréciation du système. Les professionnels ayant participé à l'entretien représentent les organisations suivantes :
 - Espace prévention
 - Centre Médico-Social (CMS)
 - Croix-Rouge vaudoise
 - Pro Familia
 - Alzheimer
 - Fondation du midi
 - Pro Senectute Vaud
 - Pro xy

- *Entretiens avec divers services de la Ville de Nyon* : afin de récolter le point de vue des services de la Ville de Nyon concernant les projets et mesures actuellement mis en place en faveur des habitants de 65 ans et plus, trois entretiens semi-directifs ont été effectués. Les services suivants ont participé à un entretien :
 - Police Nyon Région
 - Service administration générale et relations extérieures / déléguée énergie et développement durable
 - Service de la culture
 - Service enfance, logement et cohésion sociale
 - Service espaces verts et forêts
 - Service travaux, environnement et mobilité
 - Service sports, manifestations et maintenance
 - Service de l'urbanisme

d. Rédaction d'un rapport diagnostic

Les résultats de l'étude ont fait l'objet d'un rapport nommé « Diagnostic social en vue du développement d'une politique communale pour les aînés » qui a été présenté à la Municipalité en avril 2017.

L'étude a permis de préciser les champs d'actions à développer tout en faisant ressortir l'importance et la variété de l'offre de prestations actuelles, qui concernent notamment :

- des loisirs, cafés et repas communautaires, activités intergénérationnelles ;
- des activités encourageant la participation citoyenne des aînés et opportunités de s'engager de manière bénévole, notamment au niveau des quartiers ;
- des permanences d'information et de conseil sur les prestations socio-sanitaires ;
- des logements adéquats pour les aînés et personnes à mobilité réduite ;
- des soins, moyens auxiliaires et prestations d'accompagnement pour favoriser le maintien à domicile ainsi que des prestations de soutien pour les proches aidants ;
- des prestations de transports pour personnes à mobilité réduite ;
- des aménagements pour faciliter l'accès des espaces extérieurs et des bâtiments publics.

e. Elaboration d'une politique des seniors

La Municipalité a validé la mise en place d'un groupe de pilotage (politique) et d'un groupe de projet (représentatif de l'ensemble des services et des partenaires), afin de formuler des objectifs stratégiques et co-construire des mesures concrètes présentées dans ce document.

2.2 Composantes d'une politique des aînés : sept dimensions

Les composantes d'une politique de la vieillesse ont été énumérées par la Confédération et adaptées à l'échelle des communes. Le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) du Canton de Vaud en a proposé la lecture suivante :



Composantes d'une politique de la vieillesse

« Stratégie en matière de politique de la vieillesse »,
Rapport du Conseil fédéral, août 2007

<ol style="list-style-type: none"> 1. Sécurité sociale 2. Revenu, conditions matérielles et financières 3. Travail et transition vers la retraite 4. Environnement, logement et mobilité 5. Santé et soins 6. Prévention et maintien de l'autonomie 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Vie sociale (loisirs, culture, rester citoyen) 8. Relations intergénérationnelles 9. Bénévolat et vie associative 10. Egalité et solidarité (sexe, âge, revenu, santé) 11. Migrants âgés 12. Recherche et statistiques
---	--

= influence communale

17

Composantes d'une politique de la vieillesse à l'échelle communale

En tenant compte de ces paramètres, il en résulte qu'au niveau communal, sept dimensions peuvent être extraites de ces composantes, afin de servir de fil rouge à la construction d'une politique communale des aînés.

Ces dimensions sont les suivantes :

- I. Participation sociale, respect et inclusion ;
- II. Participation citoyenne ;
- III. Information et communication ;
- IV. Logement et maintien à domicile ;
- V. Santé ;
- VI. Transports et mobilité ;
- VII. Espaces extérieurs et bâtiments publics.

2.3 Constats et champs d'action

La Municipalité expose dans ce préavis les principales prestations à développer pour chacune des 7 dimensions énumérées ci-dessus et les recommandations quant aux champs d'action qui devront être développés dans le futur.

I. Dimension de la participation sociale, du respect et de l'inclusion

Les activités de loisirs, culturelles et intellectuelles des seniors font partie de cette dimension. Elle englobe la question du renforcement du lien social et de l'implication des aînés dans le tissu social de la ville. Le respect et l'inclusion sociale des personnes âgées sont des critères essentiels de leur bien-être et participent à la lutte contre l'isolement social.

Un senior décrit bien cette dimension en disant qu'il souhaite « vivre dans un espace multigénérationnel avec un bon échange entre les personnes ».

Il existe une grande variété de prestations dans le domaine de la participation sociale, dont une partie importante est fournie par les seniors pour les seniors, notamment :

- *Jeux et loisirs* : ces prestations sont réparties de manière équilibrée dans la ville, elles sont peu onéreuses et ont lieu à des fréquences hebdomadaire ou mensuelle.
- *Cafés et repas communautaires* : l'offre est variée, bon marché, distribuée sur plusieurs quartiers de la ville de manière régulière. Par exemple : des permanences café / accueil ont lieu dans deux quartiers, ainsi que des tables régionales au centre St. Martin.
- *Activités intergénérationnelles* : ces activités sont organisées par les acteurs des « quartiers solidaires » nyonnais et sont de ce fait liées à un quartier donné.

Les seniors de Nyon se disent bien intégrés dans un réseau et il n'a pas été fait mention de situations d'isolement important de personnes âgées. Cependant, les personnes isolées étant difficiles d'accès (elles sont peu en contact avec le voisinage et les professionnels), il convient de nuancer ce constat.

L'importance d'une orientation par quartier a été soulignée par le focus groupe des services de la Ville et le SELOC. La personne âgée s'oriente davantage au périmètre de son quartier, est moins mobile et cherche l'insertion dans les réseaux de proximité.

Champs d'actions

- *Développer des locaux de quartiers qui couvrent l'ensemble des quartiers de la Ville.*
- *Développer des activités favorisant le lien social.*
- *Développer des moyens d'action en faveur des seniors potentiellement isolés.*
- *Faciliter l'accès aux activités culturelles et sociales pour les seniors ayant des besoins particuliers (personne à mobilité réduite, faible revenu, etc...).*

II. Dimension de la participation citoyenne

Le passage à la retraite modifie la contribution des personnes à la société en général et au sein de leur ville en particulier. Ainsi, les villes doivent agir pour une reconnaissance du rôle des personnes âgées dans la vie locale.

Concernant la participation citoyenne des seniors à Nyon, les démarches communautaires « quartiers solidaires » (Tattes d'Oie, Unyon NordEst) constituent un environnement favorable à l'engagement des seniors dans la vie active locale, par le biais d'activités intergénérationnelles. Ces démarches représentent des lieux où les habitants peuvent être entendus et s'exprimer sur la vie dans leur quartier et leur environnement.

Selon les résultats du questionnaire, les seniors demandent à être plus régulièrement consultés sur des objets concrets les concernant. Dans ce but, il sera nécessaire de mettre en place des espaces de discussion ou *Focus groups* pour faire le lien entre les demandes des seniors et les autorités. Par ailleurs, l'idée de la création d'un Forum pérenne des seniors devrait être étudiée.

L'engagement bénévole est aussi un point central pour l'intégration des seniors à la vie locale. Certains seniors peuvent être désemparés à l'âge de la retraite et le bénévolat peut leur permettre de se sentir utiles et de valoriser la transmission de leur savoir. Toutefois, les possibilités de bénévolat auprès des associations et des diverses sociétés locales, devraient être mieux présentées et plus accessibles, via Internet, par exemple.

Dans ce sens, les informations suivantes devraient y être répertoriées :

- associations recherchant des bénévoles (activités et types d'engagements) ;
- bonnes pratiques du bénévolat ;
- « Bourse au bénévolat » pour favoriser l'engagement bénévole ponctuel des seniors.

Champs d'actions

- *Intégrer la « perspective senior » dans le cadre des mesures mises en place pour favoriser l'engagement bénévole*
- *Créer un Forum des seniors pérenne*

III. Dimension de l'information et de la communication

L'accès à l'information permet aux seniors de maintenir un lien avec les événements qui s'organisent dans leur région ainsi qu'avec l'ensemble des prestations sociales, sanitaires et culturelles, voire sportives.

Les seniors relèvent qu'il manque un système d'information centralisé - « *chacun fait son truc dans son coin* » - ce qui rend les informations difficilement accessibles. Ils estiment en général que l'offre est importante et qu'elle mérite une meilleure vue d'ensemble de toutes les prestations. Une plateforme d'information pourrait se décliner sous différentes formes :

- un bulletin d'information papier ;
- un guichet central ;
- un site internet.

Les informations regroupées par ce biais devraient idéalement toucher les domaines suivants :

- offres de cours et de formations ;
- séances d'information et conférences ;
- événements culturels ;
- activités sportives ;
- aide administrative ;
- prestations socio-sanitaires ;
- offres de logements protégés ;
- bénévolat ;
- offres de soutien aux proches aidants.

A noter que cette dimension concerne non seulement les seniors mais aussi leurs proches (en particulier les enfants des seniors) et les proches aidants. La mise en place d'un accès facilité et global à l'information devrait donc tenir compte de ces différents publics.

Champs d'actions

- *Réfléchir sur les moyens de rendre visible et de faire connaître les prestations « seniors » existantes, par la mise en place d'un guichet unique.*
- *Compléter le site web de la Ville par des informations concernant les activités et prestations « seniors ».*

IV. Dimension du logement et du maintien à domicile

Le logement est un paramètre essentiel du bien-être et de la sécurité des personnes âgées. Il participe au maintien de l'autonomie et en est le garant. Ainsi, un logement adéquat permet de préserver l'indépendance des seniors et impacte de manière très positive leur qualité de vie.

L'augmentation du nombre de seniors et de leur espérance de vie nécessite la mise à disposition d'appartements protégés en nombre suffisant.

Ce type de logements, alliant des conditions de logement adaptées à des personnes à mobilité réduite et un accompagnement médico-social, sont nécessaires à une politique de maintien à domicile. Dans ce contexte, l'accompagnement à domicile par des professionnels, des bénévoles et des proches aidants est essentiel. Il s'agit en particulier d'aider à l'accomplissement de tâches du quotidien (courses, repas, administration) et de rendre les loisirs/sorties possibles.

L'adaptabilité des logements existants aux besoins des seniors est également un enjeu à ne pas négliger, d'autant plus que ces derniers désirent souvent rester à domicile le plus longtemps possible. Une collaboration doit être mise en place avec les professionnels de l'immobilier notamment dans le cadre de la rénovation d'immeubles.

L'accessibilité des logements en terme de prix est également une question importante pour les seniors. La loi cantonale sur le logement permet aux promoteurs d'obtenir des prêts sans intérêt, favorisant ainsi des loyers accessibles et abordables pour les seniors, même au bénéfice de prestations complémentaires.

La construction de logements protégés devient dès lors une priorité pour les services de la Ville concernés.

Notons encore que l'environnement social du logement est un élément déterminant aux yeux des seniors. Dans les *Focus groups*, ceux-ci soulignent l'importance de développer une mixité sociale et générationnelle dans les immeubles - « *il ne faut pas des ghettos de vieux* » - dit une personne. L'intégration d'une crèche dans le cadre de nouveaux immeubles en construction a, par exemple, été jugée tout à fait positivement. De plus, les logements destinés aux seniors, selon eux, devraient être situés à proximité des services, des commerces et des lieux de rencontre pour éviter le risque d'isolement.

Champs d'actions

- *Réaliser des logements protégés et des logements adaptés à des prix abordables.*
- *Adapter les logements existants à la situation de mobilité des seniors résidents.*
- *Proposer un accompagnement aux seniors pour faciliter leur mobilité résidentielle.*

V. Dimension de la santé

L'état de santé, physique et mental, détermine la qualité de vie des seniors.

Cette dimension comprend l'ensemble des actions de prévention et d'accompagnement socio-sanitaire à domicile. La Commune qui n'est pas directement concernée par la politique sanitaire, demeure toutefois un acteur important dans la chaîne médico-sociale et pourrait exercer une certaine influence sur la coordination des modes de prise en charge des aînés, hors institution.

L'offre de cours et d'activités physiques et sportives destinée aux aînés est importante à Nyon, mais elle manque de variété. De plus, l'accessibilité à certaines prestations n'est pas toujours évidente pour ce public. Le manque actuel d'infrastructures sportives ne permet pas d'accueillir l'ensemble des cours en faveur des aînés.

S'agissant du domaine socio-sanitaire, les points suivants pourraient être améliorés :

- renforcer la coordination et la transmission d'information entre les différents acteurs et personnes impliquées dans la prise en charge d'une personne âgée (le personnel du CMS mais aussi un voisin ou proche aidant) ;
- détecter de manière plus rapide des situations qui demandent une prise en charge. Ce point rejoint la question de l'intégration des personnes âgées et des situations d'isolement.

Si des prestations existent pour les proches aidants, il semble qu'il y ait encore un potentiel d'optimisation dans ce domaine. En premier lieu, l'information quant aux offres existantes pour les proches aidants eux-mêmes pourrait être améliorée. En deuxième lieu, le soutien aux proches aidants pourrait être développé, ceux-ci étant souvent en surcharge.

Champs d'actions

- *Intégrer la « perspective seniors » dans le développement des infrastructures et des équipements sportifs.*
- *Rendre les activités physiques plus accessibles aux seniors.*
- *Renforcer, au niveau communal, la coordination des partenaires du domaine socio-sanitaire.*

VI. Dimension du transport et de la mobilité

L'accès aux transports constitue un paramètre important du vieillissement actif et de la participation sociale et citoyenne des aînés.

Les transports sont indispensables à la mobilité des personnes âgées, en particulier pour leurs déplacements pour des rendez-vous médicaux et thérapeutiques, pour l'accès aux loisirs et commerces ainsi que pour rejoindre les parcs et aires de repos. L'étude montre que les transports publics sont globalement appréciés des seniors nyonnais. En plus des transports publics, il existe une offre importante de prestations de transport destinées spécifiquement aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite (Bus Handicap, ASBV, Croix-Rouge, CMS, etc.).

La mixité d'utilisation des lieux piétons (trottoirs, chemins, quais) semble poser problème à une partie des personnes âgées, qui ne se sent pas en sécurité du fait de la présence de cyclistes et trottinettes. Il est donc important de continuer à être attentifs à la cohabitation entre les différents types de mobilité et de la rendre plus explicite.

Potentiel d'optimisation

Malgré une bonne appréciation globale du réseau de transports publics à Nyon par les seniors, certains aspects font l'objet de critiques : 42% des seniors estiment qu'il n'y a pas assez de bancs aux arrêts de transports publics et le fonctionnement des automates à billets est jugé d'utilisation difficile par 37% d'entre eux. De plus, ils sont 41% à estimer que les prix des transports publics sont peu accessibles.

La réflexion sur les besoins particuliers des seniors en matière de mobilité doit se conduire dans le cadre des forums de discussion avec les personnes concernées.

Champs d'actions

- *Développer la « perspective seniors » dans la politique de mobilité.*

VII. Dimension des espaces extérieurs et des bâtiments publics

L'aménagement des espaces extérieurs doit être conçu dans le but de permettre aux seniors de sortir de leur domicile de manière aisée et de profiter confortablement des lieux publics.

La Ville de Nyon est d'ores et déjà attentive aux aménagements des espaces et parcs publics, et plusieurs projets sont actuellement en cours d'élaboration ou de mise en œuvre dans la perspective d'améliorer la qualité de vie des aînés (abaissement des trottoirs, etc.).

Les services de la Ville réfléchissent également à un projet de guide pour l'aménagement des espaces publics, notamment en fonction des besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Dans l'ensemble, les seniors sont positifs quant à l'accessibilité et au confort des espaces et bâtiments publics. Différents éléments peuvent néanmoins faire l'objet de réflexions et d'amélioration pour la suite :

- *Bancs* : mise en place de bancs supplémentaires dans les espaces verts ainsi que dans la ville d'une manière générale, y compris dans les quartiers un peu excentrés ;
- *WC publics* : installation de WC publics dans la ville, y compris dans les quartiers un peu excentrés. Le manque de WC publics est largement ressenti parmi la population des 65 ans et plus à Nyon ;
- *Signalisation visuelle des cheminements* : mise en évidence visuelle des marches d'escaliers et des trottoirs dans la ville. Pour les cheminements privés, sensibiliser les professionnels de l'immobilier à cette problématique ;
- *Signalisation sonore des feux de circulation* : mise en place d'une signalisation sonore des feux pour les piétons.

Champs d'actions

- *Intégrer la « perspective seniors » dans l'aménagement de l'espace public (banc, cheminement, aire de jeux et de détente, etc.)*

2.4 Mise en œuvre

Lignes directrices de mise en oeuvre

Pour le développement des champs d'actions précités, il est nécessaire de tenir compte des principes de transversalité suivants.

a. Participation des seniors

L'ensemble de ces actions doivent être développées avec les aînés, qui devront pouvoir transmettre eux-mêmes leurs besoins et les propositions de solutions. Il s'agit de s'inspirer des démarches participatives prévues dans différents projets communaux.

b. Guichet unique

L'étude a permis de montrer que, dans plusieurs domaines, il était difficile de trouver des informations et des conseils, ceci tant pour les aînés eux-mêmes que pour les membres de leur famille. Un guichet unique et/ou un numéro de téléphone qui propose écoute, information et orientation des seniors et leurs proches pourraient être une solution.

c. Approche interdisciplinaire

Mise en place de différents groupes de travail avec les partenaires et services nyonnais concernés pour traiter de manière globale le soutien des seniors potentiellement isolés, l'accessibilité aux activités culturelles et sociales, le logement et le maintien à domicile.

d. Lien social

Renforcer les prestations qui favorisent le lien social. Il s'agit de poursuivre et étendre les prestations dans le domaine de la convivialité et des solidarités de proximité à l'échelle des quartiers, avec un focus particulier et nouveau sur les seniors potentiellement isolés.

e. Perspective intergénérationnelle

Tant les seniors que d'autres acteurs soulignent l'importance des contacts et échanges entre les générations. Cette perspective permet une inclusion et une participation améliorée pour les aînés et favorise un lien social de qualité entre les différents âges.

f. Thématiques à explorer

A l'avenir d'autres thématiques vont émerger et demander des réponses spécifiques. Par exemple, la problématique des seniors d'origine étrangère issus de l'ancienne migration et résidents à Nyon depuis longtemps. Ces questions pourront être traitées de manière adéquate grâce aux collaborations mises en place.

Ressources humaines et financières

Afin de mettre en place les actions identifiées ci-dessus, il est nécessaire de renforcer l'équipe du secteur cohésion sociale du SELOC à hauteur d'un 0.7 EPT.

Le cahier des charges de ce poste contiendra les points suivants :

- assurer la promotion des liens de proximité auprès des habitants et en particulier des seniors dans les quartiers ;
- faire émerger les besoins socioculturels des aînés ;
- faciliter la mise en place de projets portés par les aînés ;
- coordonner la mise en place d'un Forum des aînés ;
- animer et coordonner des groupes de travail interservices et avec des partenaires autour de thématiques spécifiques liées aux seniors ;
- participer au développement des projets du service en matière de politique des aînés ;
- travailler avec le réseau institutionnel et associatif local et régional.

Le développement de projets dans les 7 dimensions concernées demandera des moyens financiers à apporter en fonction de l'importance des prestations et de leur planification. Il peut s'agir d'acquisition de matériel pour activités diverses, d'organisation de manifestations de quartier, de mise en place de forums, de défraiement de partenaires ou encore de mandats engagés.

Ces ressources financières ont été estimées à CHF 30'000.-/an, montant qui sera inscrit en supplément au compte N° 705.3131.01 – *Frais d'animation*, au Budget 2019.

3. Incidences financières

La montant nécessaire à l'engagement d'un 0.7 EPT, estimée à CH 75'000.-, sera compensée par la fin de l'affectation des montants versés à Pro Senectute (CHF 75'000.-) dans le cadre du programme « Quartiers solidaires », qui se termine à fin juin 2018.

Dès l'exercice 2019, le montant de CHF 30'000.- sera ajouté au compte N° 705.3131.01 - *Frais d'animation*, afin de permettre le financement des activités et prestations qui seront développées dans le cadre de cette politique.

4. Aspects du développement durable

Par le biais du rapport municipal N° 47/2017, votre Autorité a pris acte de la stratégie du développement durable 2017-2021. L'axe d'action N°4.9 de cette stratégie vise à « *développer une politique des aînés* ».

Le présent préavis concrétise ainsi explicitement cette ambition de la Municipalité.

4.1 Dimension économique

En favorisant une meilleure santé (au sens large) et une meilleure information sur l'offre de soins socio-médicaux, la présente politique a pour objectif de mieux gérer les dépenses futures qui incomberont aux collectivités pour la prise en charge des aînés. De plus, les incidences financières de ce préavis sur le budget communal sont très limitées au regard des besoins des aînés.

Enfin, soutenir de diverses façons les personnes aux revenus limités, ce qui peut être le cas des aînés, représente aussi un aspect du pilier économique du développement durable.

4.2 Dimension sociale

L'amélioration de la qualité de vie, le renforcement du lien social sur le territoire nyonnais et la promotion de la santé peuvent être identifiés comme trois points forts de cette politique. Ces éléments se retrouvent d'ailleurs dans la stratégie du développement durable 2017-2021 adoptée par la Municipalité.

De plus, rendre possible et aisé l'accès à l'information, la participation et la consultation de tous les citoyens est un élément fondamental de durabilité. Alors que les aînés ont généralement un accès difficile à de tels éléments (pour de multiples raisons : isolement social, mobilité réduite, avancées technologiques, etc.), la présente politique adresse ces défis par le biais de plusieurs champs d'actions.

4.3 Dimension environnementale

-

5. Conclusion

L'évolution démographique de ces prochaines années démontre la nécessité de préparer une politique à l'intention des seniors qui seront toujours plus nombreux et demanderont une attention particulière de la part des services communaux, comme d'autres partenaires socio-sanitaires et promoteurs immobiliers.

Afin de mieux comprendre les enjeux pour la Ville de Nyon, le SELOC a mandaté la société Social Design qui a réalisé un « diagnostic social » en trois étapes. Après un état des lieux des prestations proposées à Nyon, un questionnaire a été adressé aux nyonnais âgés de 65 ans et plus et les résultats ont ensuite été discutés au sein de groupes de travail, tant avec les aînés eux-mêmes, qu'avec des collaborateurs de la Ville et des représentants des partenaires. Les résultats ont fait l'objet d'un rapport présenté à la Municipalité en avril 2017.

Ce rapport a aussi servi de base à l'élaboration de mesures concrètes, co-construites au sein d'un groupe de travail représentatif de l'ensemble des services et partenaires concernés. Ces mesures ont été recensées sous la forme de champs d'actions, qui sont les suivants :

5.1 Champs d'actions

Dimension de la participation sociale, du respect et de l'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des locaux de quartiers qui couvrent l'ensemble des quartiers de la Ville. • Développer des activités favorisant le lien social. • Développer des moyens d'actions en faveur des seniors potentiellement isolés. • Faciliter l'accès aux activités culturelles et sociales pour les seniors ayant des besoins particuliers (personne à mobilité réduite, faible revenu, etc.).
Dimension de la participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la « perspective senior » dans le cadre des mesures mises en place pour favoriser l'engagement bénévole • Créer un Forum des seniors pérenne
Dimension de l'information et de la communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir sur les moyens de rendre visible et de faire connaître les prestations « seniors » existantes, par la mise en place d'un guichet unique. • Compléter le site web de la Ville par des informations concernant les activités et prestations « seniors ».
Dimension du logement et du maintien à domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des logements protégés et des logements adaptés à des prix abordables. • Adapter les logements existants à la situation de mobilité des seniors résidents. • Proposer un accompagnement aux seniors pour faciliter leur mobilité résidentielle.
Dimension de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la « perspective seniors » dans le développement des infrastructures et des équipements sportifs. • Rendre les activités physiques plus accessibles aux seniors. • Renforcer, au niveau communal, la coordination des partenaires du domaine socio-sanitaire.
Dimension du transport et de la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la perspective seniors dans la politique de mobilité.
Dimension des espaces extérieurs et des bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la « perspective seniors » dans l'aménagement de l'espace public (banc, cheminement, aire de jeux et de détente, etc...)

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 112/2018 concernant la mise en place d'une politique en faveur des seniors,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la mise en place de la politique communale des seniors ;
2. de prendre acte de la création d'un poste de travailleur social de 0.7 EPT, compensé par un transfert de charge ;
3. de prendre acte de l'inscription de CHF 30'000.- supplémentaires au compte N° 705.3131.01- *Frais d'animation*, dès l'exercice 2019.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia